

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 1/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

## \* 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom du produit: ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Code du produit: 0204/16

Emploi de la substance / de la préparation :  
Solvant des graisses, huiles, résines

Producteur/fournisseur: Société P. BRABANT tel: 03 20 41 28 05

Société CHARBONNEAUX BRABANT tel: 03 26 49 58 70

Société BRABANT CHIMIE tel: 02 38 87 81 75

Société Hauguel GONFREVILLE tel: 02 32 79 55 00

Société Hauguel St OUEN L'AUMONE tel: 01 30 37 00 04

Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la Société P. BRABANT  
25 route Nationale  
59152 TRESSIN  
tel: 03 20 41 28 05  
Courriel: contact@brabant.fr

Renseignements en cas d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

## \* 3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique :

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

. Composants dangereux:  
64-17-5 éthanol > 75 %  
F; R 11  
EINECS: 200-578-6  
No CEE: 603-002-00-5  
RTECS: KQ 6300000

. Eau déminéralisée <10 %

. 67-56-1 méthanol <3 %  
T, F; R 11-23/24/25-39/23/24/25  
EINECS: 200-659-6  
No CEE: 603-001-00-X  
RTECS: PC 1400000

. 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE < 2,5 %  
Xi, F; R 11-36-67  
EINECS: 200-661-7  
No CEE: 603-117-00-0  
RTECS: NT 8050000

. 79-20-9 acétate de méthyle < 0,5 %  
Xi, F; R 11-36-66-67  
EINECS: 201-185-2  
No CEE: 607-021-00-X  
RTECS: AI 9100000

. 67-64-1 acétone < 0,25 %  
Xi, F; R 11-36-66-67  
EINECS: 200-662-2  
No CEE: 606-001-00-8  
RTECS: AL 3150000

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 2/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

78-93-3 méthyléthylcétone <0,15 %  
Xi, F; R 11-36-66-67  
EINECS: 201-159-0  
No CEE: 606-002-00-3  
RTECS: EL 6475000

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## \* 2 Identification des dangers

Principaux dangers: F Facilement inflammable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.  
R 11 Facilement inflammable.

Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

## \* 4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Amener les sujets à l'air frais.  
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation: En cas de malaise, recourir à un traitement médical.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

## \* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés: Monoxyde de carbone (CO)

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## \* 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

# Fiche de données de Sécurité

---

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 3/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

---

## Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

## Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.

## Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

## \* 7 Manipulation et stockage

### Manipulation:

#### Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.  
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité  
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### Stockage:

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

#### Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

#### Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

---

## \* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 4/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME (France): Valeur momentanée: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

PEL (U.S.A.): 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

REL (U.S.A.): 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

TLV (U.S.A.): 1880 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

AGW (Allemagne): 960 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

2(II);DFG, Y

67-56-1 méthanol

VME (France): Valeur momentanée: 1300 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

Valeur à long terme: 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

PEL (U.S.A.): 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 325 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

Valeur à long terme: 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

Skin

TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 328 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

Valeur à long terme: 262 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

Skin; BEI

AGW (Allemagne): 270 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

4(II);DFG, EU, H, Y

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

VME (France): Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

PEL (U.S.A.): 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 1225 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

Valeur à long terme: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 984 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

Valeur à long terme: 492 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

BEI

AGW (Allemagne): 500 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

2(II);DFG, Y

79-20-9 acétate de méthyle

VME (France): Valeur momentanée: 760 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

Valeur à long terme: 610 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

PEL (U.S.A.): 610 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 760 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

Valeur à long terme: 610 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 757 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

Valeur à long terme: 606 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

AGW (Allemagne): 610 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

4(II);DFG, Y

67-64-1 acétone

VME (France): 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

PEL (U.S.A.): 2400 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

REL (U.S.A.): 590 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 1782 mg/m<sup>3</sup>, 750 ppm

Valeur à long terme: 1188 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

BEI

AGW (Allemagne): 1200 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

2(I);DFG

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 5/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

---

.	78-93-3 méthyléthylcétone VME (France): Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm PEL (U.S.A.): 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm REL (U.S.A.): Valeur momentanée: 885 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm TLV (U.S.A.): Valeur momentanée: 885 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm BEI AGW (Allemagne): 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm 1(I);DFG, H, Y
Remarques supplémentaires:	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Equipement de protection individuel:	
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains:	Gants résistant aux solvants Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant. Des sous-gants ou des produits de protection de la peau au tannin sont nécessaires pour éviter un ramollissement de la peau, causé par la transpiration.
Matériau des gants :	Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Caoutchouc nitrile Gants en caoutchouc synthétique Gants en néoprène
Temps de pénétration du matériau des gants :	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux:	Lunettes de protection hermétiques
Protection du corps:	Vêtements de travail protecteurs

---

## \* 9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales. :

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool
..:	valeur/gamme unité méthode
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 6/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

---

Point d'ébullition:	78 ° C
Point d'inflammation:	<= 21 ° C
Température d'inflammation:	425 ° C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	3,5 Vol %
Supérieure:	15,0 Vol %
Pression de vapeur:	à 20 ° C 59 hPa
Densité:	à 20 ° C 0,80336 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans/miscibilité avec :	
l'eau:	Entièrement miscible
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	> 92,5 %
Eau:	<7,2 %

---

## \* 10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses :

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.  
Réactions aux peroxydes.  
Réactions aux composés halogénés.

Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone

---

## \* 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-56-1 méthanol

Oral: LD50: 5628 mg/kg (rat)

CL 50 24 heures: 7600 mg/litre (DAPHNIES)

CL 50 24 heures: 17200 mg/litre (POISSONS)

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux:

Effet d'irritation.

Sensibilisation:

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

---

## \* 12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 7/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

---

Autres indications: Le produit est biodégradable.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Mobilité et potentiel de bio-accumulation: Ne s'accumule pas dans les organismes.

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

---

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

---

## \* 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):  
3 (F1) Liquides inflammables.

Indice Kemler: 33

No ONU: 1993

Groupe d'emballage: II

Etiquette de danger 3 :

Désignation du produit: 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum) (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG: 3

No ONU: 1993

Label: 3

Groupe d'emballage: II

No EMS: F-E,S-E

Marine Pollutant: Non

Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA: 3

No ID ONU: 1993

Label: 3

# Fiche de données de Sécurité

**Produit:** ALCOOL 95 DENATURE PG / ALCOOL INDUSTRIEL

Page: 8/8

FDS N°:0204

Version du :2007-05-21

---

Groupe d'emballage: II  
Désignation technique exacte: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

---

## \* 15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:  
F Facilement inflammable

Phrases R: 11 Facilement inflammable.

Phrases S: 2 Conserver hors de portée des enfants.  
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prescriptions nationales:

Directives techniques air: Classe Part en %  
Eau 5.5-10  
I 1-3  
NK > 75

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

---

## \* 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

Phrases R importantes: 11 Facilement inflammable.  
23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
36 Irritant pour les yeux.  
39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique: Service Sécurité de la Société P. BRABANT

Contact: Monsieur P.Y. BRABANT

\* Données modifiées par rapport à la version précédente :